

S.G.G. 6
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

RECTIFICATIF N° 70/279 du 19/8/70
AU DECRET RECTIFICATIF N°70/190 du
4 Juin 1970 PORTANT NOMINATION A TI-
TRE EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU MERI-
TE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie :

ARTICLE IER : Le Rectificatif n°70/190 portant nomination à titre excep-
tionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au Grade
de Chevalier ;

Monsieur Abdel Hamid EL HAG, Attaché d'Ambassade de la R.A.U. Auprès de
la République Populaire du Congo - BRAZZAVILLE -

L I R E :

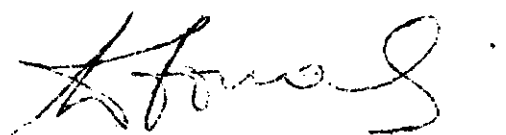
Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au Grade
d'Officier :

Monsieur Abdel Hamid EL HAG, Attaché d'Ambassade de la R.A.U. Auprès de
la République Populaire du Congo - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 19 AOUT 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-
61